

**☞ ☞ PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 22 OCTOBRE 2024 ☜ ☜**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux Octobre à 19 heures 00, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de M Alain TELLIER, Maire, en suite de la convocation en date du 18 Octobre 2024 dont un exemplaire a fait l'objet d'un affichage à la mairie.

Présents : M Alain TELLIER ; M Gilles CALLEWAERT ; M Stéphane JUDE ; M Laurent VASSELLE ; Mme Martine MUDES ; M Christian GUILBERT ; Mme Evelyne THUILLIER ; Mme Patricia BOYAVAL ; Mme Sylvie BOIN ; M Fabrice COINON.

Absents excusés : M Pierre REANT ; Mme Gaëlle GOUGET ; M Nicolas BRUGE ; M Etienne DEBARRE ; Mme Dorothée BRUGE.

Procurations : Pas de procuration

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour deux délibérations : Achat d'une auto laveuse pour la salle polyvalente ; vente des chaises de la salle des sports.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

**DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE** : Patricia BOYAVAL

**ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 10 SEPTEMBRE 2024** : Adopté à l'unanimité.

**2024-37 : REMISE EN PEINTURE DES PASSAGES PIETONS, LIGNES ET STATIONNEMENTS SALLE POLYVALENTE ET EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT RUE DU MARAIS ET RUE DES SAPINS, CHAUCIDOU RUE PONT A HAM.**

M le Maire présente les devis reçus pour la remise en peinture des passages piétons de la commune, le marquage des places de stationnement parking du souvenir, du cheminement piéton à la salle polyvalente et l'implantation et le marquage de 32 places de stationnement rue du Marais, rue des Sapins.

- T1 Marquage Routier Saint Martin Boulogne : 3 566.95 € HT soit un montant de 4 280.34 € TTC (peinture résine sur toute la réalisation)

- GP Traçage Service de Samer : 1 860.14 € HT soit un montant de 2 232.17 € TTC (peinture résine uniquement sur les passages piétons)

Après délibérations et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise M le Maire à signer le devis de T1 Marquage Routier d'un montant de 3 566.95 HT et à réaliser les travaux.

**2024-38 : RECRUTEMENT DE 2 AGENTS RECENSEURS**

Monsieur le Maire rappelle que les opérations du recensement de la population auront lieu du 16 Janvier au 15 Février 2025 et que leur organisation relève de la responsabilité du maire. Il propose de recruter 2 agents recenseurs temporaires et de les rémunérer en fixant une indemnité forfaitaire qui sera définie dès que nous aurons connaissance de la dotation de l'INSEE.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- la création de deux emplois d'agents recenseurs

- de rémunérer les agents recenseurs en fixant une indemnité forfaitaire qui sera définie dès que nous aurons connaissance de la dotation de l'INSEE.

La dépense correspondante sera prévue au Budget 2025.

## 2024-39 : RAPPORTS ANNUELS SUR L'EAU POTABLE, L'ASSAINISSEMENT ET LES DECHETS

### EAU :

Depuis le 1er janvier 2021, le tarif de l'eau potable sur le territoire de la Régie CAPSO est identique pour l'ensemble des abonnés. L'harmonisation des tarifs est terminée. Elle a été réalisée en 4 ans.

Evolution des tarifs service CAPSO pour 120 m3

Facture 2023 : 294.89 € Facture 2024 : 294.89 €

Aucune non-conformité bactériologique n'a été relevée par les contrôles de l'ARS sur l'ensemble du territoire de la CAPSO.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour une consommation d'eau potable de 120 m3 par an sur un compteur de diamètre 15 mm, le prix de l'eau au mètre cube est de :

- Service urbain : 1,86 € HT /m3
- Service rural : 2,03 € HT /m3
- Service Aire/Wittes : 1,83 € HT /m3
- Service Régie CAPSO : 1,92 € HT /m3

### ASSAINISSEMENT :

Facture type en €	Contrat secteur urbain		Contrat Aire sur la Lys - Ecques - Quiestède				Contrat secteur rural Eperlecques - Bayenghem-lez-Eperlecques	
	au 01/01/2023	au 01/01/2024	Aire sur la Lys		Ecques - Quiestède		au 01/01/2023	au 01/01/2024
			au 01/01/2023	au 01/01/2024	au 01/01/2023	au 01/01/2024	au 01/01/2023	au 01/01/2024
<b>Part de la collectivité</b>								
Part fixe annuelle	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Part proportionnelle	99,60 €	102,00 €	120,00 €	114,00 €	99,60 €	102,00 €	122,40 €	114,00 €
Montant HT/120 m3	99,60 €	102,00 €	120,00 €	114,00 €	99,60 €	102,00 €	122,40 €	114,00 €
<b>Part du délégataire</b>								
Part fixe annuelle	34,56 €	37,72 €	31,36 €	32,76 €	31,36 €	32,76 €	31,36 €	32,76 €
Part proportionnelle	126,83 €	138,43 €	210,84 €	207,56 €	266,20 €	246,12 €	160,50 €	172,49 €
Montant HT/120 m3	161,39 €	176,15 €	242,20 €	240,32 €	297,56 €	278,88 €	191,86 €	205,25 €
<b>Taxes et redevances</b>								
TVA	28,50 €	30,34 €	38,76 €	38,10 €	42,12 €	40,61 €	33,83 €	34,45 €
Agence de l'Eau	24,00 €	25,20 €	24,00 €	25,20 €	24,00 €	25,20 €	24,00 €	25,20 €
VNF	0,00 €	0,00 €	1,38 €	1,38 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total</b>	<b>313,49 €</b>	<b>333,69 €</b>	<b>426,34 €</b>	<b>419,00 €</b>	<b>463,28 €</b>	<b>446,69 €</b>	<b>362,39 €</b>	<b>378,90 €</b>
Evolution	6,44%		-1,72%		-3,58%		4,56%	

### COLLECTE DES DECHETS

Le service de collecte a collecté 42 401 T (43 662 T en 2021) de déchets :

- 23 624 T d'ordures ménagères, - 4 032 T de tri sélectif, - 5 224 T de verre, - 2 394 T de papiers-cartons en apport volontaire, - 109 T d'encombrants, - 7 018 T de déchets verts.

Le taux de refus de tri est de 24.22 % pour 19.06 % en 2022.

La totalité du coût du service est couverte par la TEOM, les recettes de la redevance spéciale, les recettes des Eco-organismes et la vente des matériaux.

Les dépenses de fonctionnement du service s'élèvent à 15 105 099.45 €, elles sont couvertes par 16 604 584.93€ de recettes :

- la TEOM pour 12 356 344 € (11 504 554 € en 2022),
- les recettes de la redevance spéciale pour 953 698.16 € (823 655.15 € en 2022)
- les recettes des éco-organismes et vente de matériaux 3 246 491.94 € (3 389 625.02 € en 2022),
- remboursements arrêts, recettes exceptionnelles, transfert de subvention pour 48 050.93 € (129 047.48 € en 2022),

Le cout de collecte (régie et prestation de service) s'élève à 8 022 749.16 €.

Le cout de traitement s'élève à 7 082 350.29 €.

Conformément aux articles D2224-1 à D2224-5 du Code des collectivités territoriales (CGCT), M le Maire est invité à présenter aux membres du conseil municipal, avant le 31 décembre 2024, les rapports annuels sur l'eau potable l'assainissement et les déchets qui concernent la commune.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée municipale et faire l'objet d'une délibération. Ces rapports ont été transmis par voie électronique aux membres du conseil municipal.

Après présentation, le conseil municipal prend acte des rapports annuels sur l'eau potable, l'assainissement et les déchets pour l'année 2023.

### **2024-40 : CESSION GRATUITE D'UNE PARCELLE BATIE ENTRE LA COMMUNE DE QUIESTEDE ET L'ASSOCIATION EDUCATION POPULAIRE DE QUIESTEDE**

Monsieur le Maire expose que pour réaliser des travaux sur un bâtiment, la commune doit être propriétaire du bien. La salle paroissiale appartient à l'Association Education Populaire de Quiestède. Celle-ci a été offerte par l'abbé Canis aux paroissiens.

Afin de pouvoir réhabiliter ce bâtiment, il est proposé de réaliser la cession de la parcelle bâtie entre la commune et l'Association Education Populaire de Quiestède. Cette cession concerne la parcelle AA31 rue de l'église d'une contenance de 395M<sup>2</sup>. Les actes seront réalisés par la commune. Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à établir ces actes et les signer.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de M le Maire et à l'unanimité des membres présents

- APPROUVE la réalisation des actes par la commune
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires dans le cadre de la cession de la parcelle bâtie AA31.

Par cette donation, la salle restera disponible aux associations et aux habitants.

### **2024-41 ACHAT D'UNE AUTO LAVEUSE POUR LA SALLE POLYVALENTE**

M le Maire propose aux membres du conseil municipal de remplacer l'auto laveuse de la salle polyvalente. Le devis de l'entreprise Vivier Manutention s'élève à 5 798 euros HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise M le Maire à effectuer cet achat auprès de la société Vivier Manutention pour un montant de 5 798 euros HT soit un montant de 6 957.60 € TTC.

### **2024-42 : VENTE DES CHAISES DE LA SALLE DES SPORTS**

Suite à l'achat de nouvelles chaises plus légères et pratiques pour les diverses manifestations à la salle des sports, M le Maire propose de mettre en vente les anciennes chaises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte la proposition de M le Maire.
- Décide de fixer le prix de vente à 4 € la chaise.
- Autorise M le Maire à procéder à la vente.
- Donne tout pouvoir à M le Maire pour percevoir au nom de la commune les recettes issues de cette vente.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Prochain PLU : Qu'envisage-t-on ? Quel développement pour la commune ?
- PLUI-D Travail individuel sur le zonage réunion le 21 novembre en mairie de Mametz de 9h30 à 11h.
- Facture eau salle polyvalente : nous avons eu une grosse consommation d'eau 250 m3. Après vérification, nous n'avons pas trouvé de fuite.
- Licence IV : Elle ne peut être exploitée que par une seule personne et ne se prête pas.
- L'entreprise JA couvertures a réalisé les travaux à l'école : pose de gouttières et tuiles de rives à l'école et pose d'un hydrofuge à l'école et à la salle des sports. Le montant s'élève à 3 698.40 € TTC.
- Demande de devis pour la création d'une traversée de chaussée rue d'Ecques : Celui de l'entreprise Ducrocq TP s'élève à 9 986 € HT soit un montant de 11 983.20 € TTC.
- Achat d'un four pour la cantine.
- Signature du devis de maîtrise d'œuvre pour les tranches optionnelles -1 rue d'Ecques ; -2 Accès Mairie ; -3 Rue de l'Eglise. Le montant s'élève à 18 525 € HT soit 22 230 € TTC.
- Don du sang du 31 Août 2024 : 77 donateurs.
- Centre de Ressources Territorial Audomarois (CRT): nouvelle antenne à l'EHPAD de Longuenesse. Leurs missions : favoriser le maintien à domicile et lutter contre l'isolement des personnes âgées. Renseignements au 03/21/38/90/84.
- Mme Thuillier propose d'équiper la salle polyvalente d'une table à langer murale. Le devis s'élève à 328.46 € TTC. L'achat sera effectué.
- M Vasselie propose de remplacer les chaises de la salle des sports. Il présente le devis de la société Altrad : montant 5 941.20 € HT soit un montant de 7 129.44 € TTC.
- Bulletin municipal : il est demandé un retour des associations pour le 19 novembre 2024.
- Téléthon : vendredi 29 novembre 2024 salle des sports.
- Proposition d'un concert à l'église de Quiestède pour le téléthon avec la chorale Epervoix d'Eperlecques le 15 ou 22 décembre 2024.
- Distribution colis aînés : samedi 21 décembre 2024 14h salle polyvalente.
- Rappel prochaines réunions :

Adjoints :  
Mardi 05 novembre 18h  
Mardi 03 décembre 18h

Conseil Municipal  
Mardi 19 novembre 19h  
Mardi 10 décembre 19h

## FIN DE SEANCE 21 H 30

**Le Maire,**

**A. TELLIER**

**G. CALLEWAERT**

**L. VASSELLE**

**S. JUDE**

**M. MUDES**

**G. GOUGET**

////

**N. BRUGE**

////

**S. BOIN**

**C. GUILBERT**

**F. COINON**

**P. BOYAVAL**

**E. DEBARRE**

////

**E. THUILLIER**

**P. REANT**

**D. BRUGE**

////

////